

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 23 mai 2020 à 09 heures 00
Foyer communal - Mussey

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au foyer communal en, sous la présidence de M. PIERRE Gérard doyen de l'assemblée

Etaient présents :

Mme BERGER Véronique, M. BILLIET Hervé, Mme BORGHINI Juliette, Mme DROUIN Muriel, M. FINCK Johan, M. LAMOTTE Thibaud, Mme MAIGNAN Christelle, Mme MENUSIER Edwige, M. MERCIER Gérard, M. MULLER Christian, M. PETITCOLIN Frédéric, M. PIERRE Gérard, M. PIGUET Olivier, M. REGNIER Jean-Paul

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BOCCALINI Luc,

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MAIGNAN Christelle

Dans le contexte de l'épidémie de covid-19 la réunion d'installation du conseil municipal s'est effectuée dans le respect des mesures de distanciation physique et gestes barrières. L'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire a été respectée.

N° 2020 14 **Objet : Installation du conseil municipal élu le 15 mars 2020**

Après avoir remercié les anciens et nouveaux élus ainsi que les agents communaux pour leur engagement au service de la population au cours de ces deux mois de confinement, M. Jean-Paul REGNIER, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le 15 mars dernier.

Sont élus :

Nom	Prénom	date de naissance	profession		date élection	suffrages
BORGHINI	Juliette	23/12/1982	responsable d'agence	MUSSEY	15-mars-20	298
PETITCOLIN	Frédéric	29/04/1973	responsable informatique	VARNEY	15-mars-20	297
LAMOTTE	Thibaud	23/03/1988	pharmacien	MUSSEY	15-mars-20	296
BERGER	Véronique	09/02/1978	cadre de santé	VARNEY	15-mars-20	295
MAIGNAN	Christelle	22/01/1973	professeur des écoles	MUSSEY	15-mars-20	294
DROUIN	Muriel	16/03/1972	agent de fabrication qualifiée	BUSSY LA COTE	15-mars-20	290
PIGUET	Olivier	05/08/1976	professeur des écoles	BUSSY LA COTE	15-mars-20	285
MULLER	Christian	20/05/1952	retraité	VARNEY	15-mars-20	284
FINCK	Johan	01/07/1981	chef d'entreprise	MUSSEY	15-mars-20	283
MENUSIER	Edwige	16/12/1953	retraîtée	MUSSEY	15-mars-20	281
BOCCALINI	Luc	07/11/1950	retraité	MUSSEY	15-mars-20	279
REGNIER	Jean-Paul	23/08/1954	retraité	BUSSY LA COTE	15-mars-20	269
PIERRE	Gérard	01/10/1940	retraité	MUSSEY	15-mars-20	262
MERCIER	Gérard	22/01/1953	retraité	BUSSY LA COTE	15-mars-20	255
BILLIET	Hervé	16/03/1956	retraité	VARNEY	15-mars-20	237

Monsieur Jean-Paul REGNIER, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Jean-Paul REGNIER cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir **Monsieur Gérard PIERRE**, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Gérard PIERRE prend la présidence de la séance.

M. PIERRE demande qu'il se porte volontaire pour être secrétaire de séance : le conseil municipal acte à l'unanimité la candidature de Madame Christelle MAIGNAN.

N° : 2020_15 Objet : Election du maire

En l'absence de Monsieur Luc BOCCALINI excusé, Monsieur Gérard PIERRE doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales et sollicite deux volontaires comme assesseurs : Messieurs Thibaud LAMOTTE et Christian MULLER acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Gérard PIERRE demande alors s'il y a des candidats.

- *Monsieur Jean-Paul REGNIER propose sa candidature*

Monsieur Gérard PIERRE enregistre la candidature de Monsieur Jean-Paul REGNIER et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur Gérard PIERRE proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 1
- suffrages exprimés : 13
- majorité requise : 8

A obtenu : 13 voix

Monsieur Jean-Paul REGNIER ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Jean-Paul REGNIER prend la présidence et remercie l'assemblée.

N° : 2020_16 Objet : Détermination du nombre des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
soit 4 le nombre maximum d'adjoints

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de quatre postes d'adjoints.

N° : 2020_17 Objet : Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant à 4, le nombre d'adjoints au maire

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

I- Élection du Premier adjoint

Se porte candidat pour 1^{er} adjoint : Madame Edwige MENUISIER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Madame Edwige MENUISIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Premier adjoint au maire.

II- Élection du Second adjoint :

Se porte candidat pour un poste de 2^{ème} adjoint : Monsieur Gérard PIERRE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Monsieur Gérard PIERRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

II- Élection du Troisième adjoint :

Se porte candidat pour un poste de 3^{ème} adjoint : Monsieur Gérard MERCIER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Monsieur Gérard MERCIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

II- Élection du Quatrième adjoint :

Se porte candidat pour un poste de 4ème adjoint : Monsieur Hervé BILLIET

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Monsieur Hervé BILLIET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire.

N° : 2020_18 Objet : Election des représentants à la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Sud Meuse

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2563 du 21 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc sud Meuse.

Considérant que le conseil municipal doit désigner un représentant et un titulaire dans l'ordre du tableau (les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes : après le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux)

Ordre du tableau :

Monsieur Jean-Paul REGNIER, Maire
Mme Edwige MENUSIER, 1^{ère} adjointe,
M. Gérard PIERRE, 2nd adjoint

Mme MENUSIER, 1^{ère} adjointe informe les membres qu'elle ne souhaite pas être déléguée par conséquent elle est donc démissionnaire, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Paul REGNIER et Monsieur Gérard PIERRE conseillers communautaires.

Le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Paul REGNIER et Monsieur Gérard PIERRE conseillers communautaires.

N° : 2020_19 Objet : Commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour

sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 214 000 € et les marchés de travaux inférieurs à 5 350 000 €.

En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché (art. L 1414-2 du CGCT).

- commune de moins de 3 500 habitants : trois membres titulaires et trois membres suppléants élus
- le maire est président de droit de la CAO

Se portent candidats au poste de représentants titulaires :

- Hervé Billiet,
- Christian Muller,
- Frédéric Petitcolin,

Se portent candidats au poste de représentants suppléants :

- Edwige Menuisier, suppléante d'Hervé Billiet
- Olivier Piguët, suppléant de Christian Muller
- Gérard Mercier, suppléant de Frédéric Petitcolin

N° : 2020_20 Objet : Election des représentants au SIS du RPI VAL D'ORNAIN-VASSINCOURT

Conformément aux statuts du 14 mars 2007, le conseil municipal doit désigner 4 membres titulaires et 4 membres suppléants qui auront en charge de représenter la commune de Val d'Ornain au sein du SIS DU RPI VAL D'ORNAIN –VASSINCOURT.

(Le SIS a pour objet la gestion du regroupement pédagogique intercommunal entre Val d'Ornain et Vassincourt, il a son siège à la mairie de Val d'Ornain. Le SIS gère la gestion matérielle et financière du groupe scolaire et toutes les activités extrascolaires qui s'y attachent. Le Syndicat Scolaire se réunira prochainement avec les nouveaux élus de Vassincourt pour élire 1 président, un vice-président et une secrétaire).

Se portent candidats au poste de représentants titulaires :

- Jean-Paul REGNIER,
- Hervé BILLIET,
- Johan FINCK,
- Véronique BERGER,

Les candidats sont élus à l'unanimité

Se portent candidats au poste de représentants suppléants :

- Frédéric PETIT COLIN, suppléant de Jean-Paul REGNIER
- Thibaud LAMOTTE, suppléant de Hervé BILLIET
- Olivier PIGUET, suppléant de Johan FINCK
- Juliette BORGHINI, suppléant de Véronique BERGER

Les candidats sont élus à l'unanimité

N° : 2020_21 Objet Désignation d'un délégué FUCLEM

Le maire expose au Conseil municipal que cette année, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu également de renouveler le comité syndical de la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse), syndicat mixte, dont la commune est membre au titre de la compétence AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité) qu'elle lui a transféré.

Conformément à l'article 6 des statuts de la FUCLEM, chaque collectivité membre doit élire 1 délégué par strate de 1 000 habitants. Pour notre commune, il appartient au conseil municipal de désigner **un délégué** de son assemblée qui sera appelé ultérieurement à élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du collège des communes de moins de 2 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

DÉSIGNE comme délégué FUCLEM pour représenter la commune :

- Monsieur Hervé BILLIET 9 Rue du Chaufour 55000 VAL D'ORNAIN

AUTORISE le Maire à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération ;

Questions diverses :

Le Maire précise que 10 réunions plénières du Conseil Municipal sont organisées par année. Il propose des réunions tournantes sur 4 jours, à l'exclusion des vendredi, samedi et dimanche afin de préserver le congé de fin de semaine.

Cette formule recueillant l'assentiment de l'ensemble des élus, la prochaine réunion est fixée au **lundi 8 juin 2020 à 18h30**.

Les conseillers qui auraient des questions à aborder sont invités à les formuler dès réception de leur convocation.

La séance est levée à 10 heures.

Le Maire,

Jean-Paul REGNIER

